

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2025-33

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 26 juin 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 19

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, M. Philippe PERARDEL, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, Mme Blandine BROCARD, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : Mme PICHON à Mme BOUSSARD, M. BIGOT à M. GEORGE

Absents : Mme Anne-Françoise GIBERT, M. TEILLON, Mme GENNESSON, M. Philippe POLOME

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2025-33) SUBVENTION GOAL FUTSAL CLUB

L'association de Futsal de Saint-Germain-au-Mont d'Or a brillamment représenté la commune en se qualifiant pour la finale du championnat de France qui se tiendra à Nantes.

Afin de soutenir l'association dans cette démarche et de l'aider à couvrir une partie des frais liés au déplacement (transport en bus) et à l'hébergement sur place, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité décide :

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association Goal Futsal Club
- **D'IMPUTER** cette dépense au budget communal, article 65748,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette décision.

VOTES :

Pour : 18

Contre : 1 (M. PERROT)

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME

